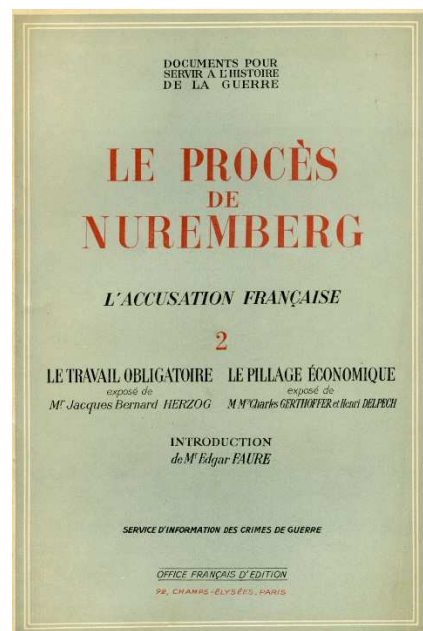


PARTIR, SE CACHER, RESISTER

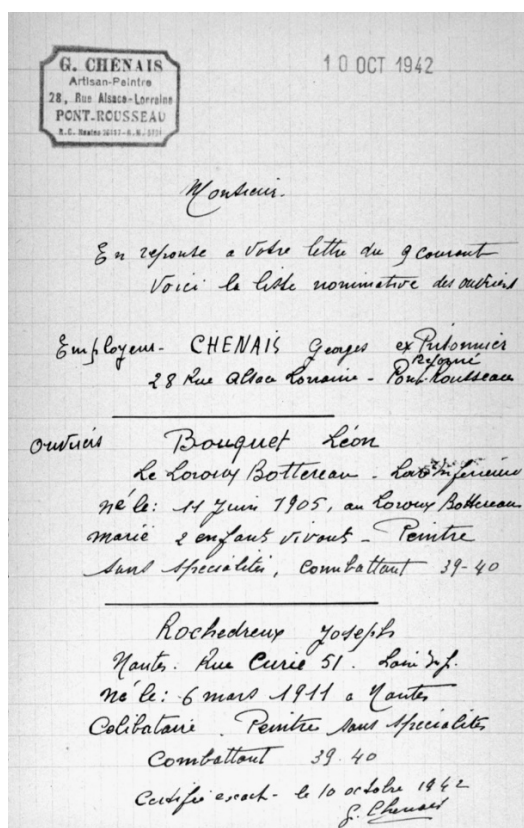
LES TRAVAILLEURS ET LE STO

L'instauration du Service du travail obligatoire (STO) a joué un rôle essentiel dans le développement de la Résistance.

Par la loi du 16 février 1943, le régime de Vichy astreint au travail obligatoire les Français de sexe masculin nés en 1920, 1921 et 1922, répondant ainsi aux injonctions de l'Occupant, et pas forcément de bonne grâce : bien que collaborationniste, Vichy a besoin de main d'œuvre pour faire tourner les usines... et a conscience que ces réquisitions de bras ne peuvent qu'aliéner le soutien populaire dont il dispose encore !



CHT, coll UD CGT 44



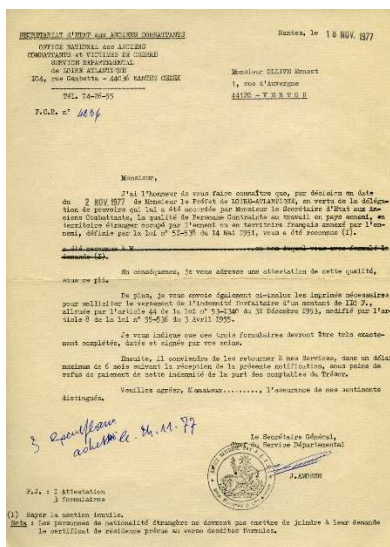
Recensement du personnel des entreprises rezéennes en 1942. Courrier de G. Chenaïs, artisan-peintre [AMR]

Au début de l'année 1942, on dénombre déjà 100 000 travailleurs français, volontaires ou requis, travaillant en Allemagne. Au printemps s'y ajoutent les rares volontaires de la « Relève » (ce système visait à libérer un prisonnier de guerre en échange de l'envoi de trois ouvriers qualifiés) et à l'automne ceux de la Conscription obligatoire pour les Français des deux sexes, soit entre deux cent mille et trois cent mille personnes. Cette Conscription obligatoire illustre l'échec de la « Relève », les travailleurs français n'ayant guère été sensibles à la propagande vichyste. Pour preuve, aux Batignolles et à la SMGO, aucun ouvrier ne s'étant porté volontaire, ils seront 240 à être requis par l'Occupant, en septembre 1942.



Groupe de travailleurs requis pour le STO en Allemagne dans le camp de Ziegelfeld, à Eisenach, sans date. Debout, quatrième en partant de la droite, figure Léon Rousseau qui a confié ce cliché au CHT.
 CHT, coll. Léon Rousseau

Avec la mise en place du STO de 1943, l'Occupant ne recherche plus une main d'œuvre particulière (autrement dit, des ouvriers qualifiés) : il veut des bras, n'importe lesquels ! C'est ainsi qu'ils seront plus d'un demi-million à franchir le Rhin pour mettre, contre leur gré, leur savoir-faire au service de la machine de guerre nazie. Travailler en Allemagne dans les usines de guerre du Reich ? Tandis que certains tentent de trouver un compromis, essayant de troquer un départ pour l'Allemagne contre un travail en France au service de l'Occupant, nombreux sont les jeunes hommes à refuser cet exil forcé. La situation les pousse à franchir le pas, autrement dit à entrer en clandestinité (se cachant dans la famille ou dans la campagne) ou à rejoindre les maigres troupes de la Résistance, celle des villes ou celle des maquis. Tout cela est affaire de courage, mais surtout de circonstances.



Les victimes du STO ont parfois dû attendre longtemps avant de se voir reconnaître le statut de travailleur déporté. Ici la décision concernant Ernest Ollive, décernée en 1977.
 CHT, coll. Ollive

Pour beaucoup de travailleurs, le « choix du STO » n'en est pas un. En ce printemps 1943, ils vivent dans l'angoisse de la « convocation » mais aussi dans la peur de la rafle. La convocation en Préfecture ou à la Kommandantur ? Elle offre un court répit, celui de la réflexion et du choix : partir, se cacher, résister. La rafle ? Par sa brutalité, elle n'offre rien. Elle n'a qu'un but : mettre rapidement la main sur une main d'œuvre indispensable à l'industrie allemande à l'heure où plusieurs centaines de milliers d'ouvriers allemands sont obligés de quitter l'établissement pour endosser l'uniforme de la Wehrmacht.

Le 15 mars 1943, un mois après la promulgation de la loi, les soldats allemands investissent la SNCASO à Bouguenais, raflent des dizaines d'ouvriers qu'ils envoient directement outre-Rhin. Et quand la déportation n'est pas possible, on assiste à des déplacements autoritaires de main d'œuvre, comme ces centaines de travailleurs du terrain d'aviation de Château-Bougon raflés en septembre 1943 et envoyés en Normandie, où ces milliers de jeunes de Loire-Inférieure à qui l'on impose au printemps 1944 de participer aux travaux de déblaiements d'une *Cité des ducs* meurtrie par les bombardements.

L'histoire du STO comporte encore de nombreuses zones d'ombre, et notamment la façon dont une génération de jeunes hommes ont vécu cette réquisition.